

Objet : Marché CAA24003 - Mission de suivi et d'animation Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 02 du Conseil Communautaire du 1er février 2024 abrogeant la délibération n°6 du 9 juillet 2020 et donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'arrêté 2020-152 donnant délégation à André VAIRETTO pour les affaires traitant des questions ayant trait au logement dans la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la réalisation de la mission de suivi et d'animation Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu la consultation engagée pour cette affaire et l'offre présentée par l'unique candidat,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA24003 - Mission de suivi et d'animation Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » est confié au groupement d'entreprise suivant:

SOLIHA ISERE SAVOIE / ASDER – 37 Rue de la Liberté – 38600 FONTAINE pour un montant total estimatif de 186 859,00 € HT (Montant extrait du BPU-DQE)

Article 2 : L'accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 210 000 € HT est conclu pour une durée de 18 mois à compter de la notification du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 12 février 2024

Le Vice-Président,
André VAIRETTO

